



Partage de parts d'une Sci familiale

Par Adrien P

Madame, Monsieur,

Sur le conseil d'un membre du forum je viens vers vous pour solliciter les vôtres.

Je suis aujourd'hui gérant d'une sci familiale fondée par ma grand-mère qui, suite à son départ, m'a transmis la charge de mener à bien sa marche. Cette sci dispose de 2 biens, et est réparti entre mon oncle, qui possède 35% des parts, ma mère 15% et moi 50%. Il avait été tacitement entendu que mon oncle disposait d'un appartement et moi de l'autre. Il a décidé de vendre « son » appartement, ainsi, la sci va disposer d'un actif sur son compte, réparti au prorata de nos parts.

J'aimerais pouvoir faire en sorte de transférer cet argent à mon oncle et de récupérer la pleine propriété de mon appartement, ce qui était entendu tacitement à l'origine. Problème, je suis ignorant en la matière et les avis et conseils que je reçois sont très contradictoires, si bien que je suis sans repère clair.

Ma demande n'est bien sûr pas que vous m'expliquiez en détail les possibilités ouvertes à cette situation, mais peut-être pourriez-vous toutefois m'indiquer quelles erreurs je dois éviter et peut-être m'indiquer aussi à quel professionnel je dois m'adresser, car entre avocats fiscalistes, en gestion de patrimoine, conseiller fiscal ou notaire, tous se disent compétents. N'ayant pas un gros budget j'aimerais ne pas faire d'erreur dans mon choix.

Je vous remercie d'avance chaleureusement du temps que vous consacrerez à ma question,
bien cordialement.

A.R